



# Contrat d'engagement Fruits PRINTEMPS 2018

## Jus et confitures

### Le présent contrat est passé entre madame/monsieur :

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

### Et le producteur suivant :

	<b>André BERGOT / MIRABIO</b> SCEA des VERGERS Vigneulles-les-Hattonchatel - 55210	
<b>Panier</b>	<b>Jus de fruits</b>	<b>Confiture</b>
<b>Type de panier</b>	1 l jus	1 pot de confiture
<b>Coût unitaire</b>	(3€/panier)	(3€/pot)
<b>Nombre unité souhaitée</b>	3 € X ..... = .....€	3 € X ..... = .....€
<b>Coût sur 2 mois (X 5)</b> ou VOIR nombre de livraisons restantes *	..... X ..... = ..... €	..... X ..... = ..... €
<b>Montant total (1 chèque)</b>	..... €	

Le chèque est à libeller à l'ordre de : « **André BERGOT** »

- \* **2 mois** : 1 panier/quinzaine, du 04 avril au 30 mai (5 paniers)  
**Saison en cours** (voir planning saison 2018)

### L'adhérent s'engage :

- A régler d'avance l'achat des paniers sur la période du 04 avril au 30 mai 2018, (Voir planning – 5 paniers toutes les quinze semaines) ou pro-rata à la date d'inscription,
- A être solidaire des surplus et aléas de la production,
- A participer au bon déroulement de la vie de l'AMAP
- A respecter la charte des AMAP et avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'association.
- A être « petite main » panier pain 1 fois dans la saison

**L'adhésion à l'AMAP (10€) et caisse de solidarité (15€) est due avec le premier contrat.**

Date et Signature(s) :